

depuis longtemps reconnu l'importance de la médecine-vétérinaire à la prospérité publique, puisqu'elle accorde depuis au-delà de 25 ans des subventions aux écoles-vétérinaires.

Considérant 4. Que les nombreux charlatans qui pratiquent la médecine des animaux sont un obstacle considérable et parfois insurmontable à la réussite des jeunes vétérinaires qui s'établissent à la campagne, à cause de l'esprit de routine et des préjugés qui existent encore chez un trop grand nombre d'habitants de ces campagnes — routine et préjugés qui font laisser de côté les jeunes médecins-vétérinaires instruits pour les charlatans.

Considérant 5. Qu'un grand nombre des jeunes diplômés de nos écoles vétérinaires sont forcés par ce déplorable état de choses d'aller se fixer aux Etats-Unis où ils s'y font vite des positions avantageuses.

Considérant 6. Que tous les pays européens, la plupart des Etats-Unis d'Amérique et les provinces d'Ontario et de Manitoba ont reconnu qu'il était d'utilité publique de passer des lois accordant aux médecins-vétérinaires la protection que l'on donne aux autres professions, c'est-à-dire réserver pour eux seuls le traitement des maladies des animaux.

Ce Concours émet le vœu qu'il soit passé au plutôt une loi pour incorporer les médecins-vétérinaires diplômés de cette province comme on a incorporé les membres de toutes les autres professions, en leur accordant les droits et privilèges qui leur sont accordés dans les pays énumérés ci-dessus, avec cependant quelques modifications nécessaires par des circonstances exceptionnelles, telles que : licenciés des personnes qui ont gagné leur vie à la pratique de la médecine des animaux sans avoir été diplômés durant les cinq dernières années, licence qui leur permettra de pratiquer toute leur vie.

Permettre à toute personne de pratiquer cette médecine des animaux sans y être licencié comme ci-dessus, pourvu que ce soit dans un endroit éloigné de plus de 15 milles du plus proche médecin-vétérinaire diplômé, telle permission étant révoquée aussitôt qu'il y aura un médecin-vétérinaire qui ira s'établir dans ce rayon.

Industrie Laitière.

PRIME POUR LA FABRICATION DU BEURRE EN HIVER

AVIS OFFICIEL.

Dans le but d'encourager la fabrication du beurre en hiver, le département d'agriculture accordera l'hiver prochain, la même prime que l'an dernier.

Cette prime sera payée tant au cultivateur qui livrera son lait à la fabrication, qu'au propriétaire de la beurrierie ou de fromagerie convertie en beurrierie pour l'hiver qui en fabriquera du beurre; chacun ayant sa part de mérite dans cette industrie. La prime sera proportionnée aux quantités de lait fournies par chacun, de manière à rendre la distribution de l'octroi la plus équitable possible. Elle ne sera payable que pour le lait fourni à partir du premier novembre prochain, et ne sera accordée, pour les opérations de ce mois, qu'aux fabrications qui fonctionneront en plus ou moins dix jours en décembre. Le taux de la prime sera variable et s'élèvera avec l'avancement de la saison, puisque le plus grand mérite consiste à prolonger la période de lactation et à

maintenir la quantité de lait fourni. Ce taux a été fixé comme suit : 5 cts. par 100 lbs. de lait fourni en novembre. 10 cts. par 100 lbs. de lait fourni en décembre. 15 cts. par 100 lbs. de lait fourni en janvier et février.

La prime sera répartie entre les patrons et fabricants dans la proportion ordinaire appliquée à la répartition de l'argent provenant des ventes : 80 pour cent de la prime allant aux patrons et 20 pour cent aux fabricants.

GRANDE EXPOSITION DE FROMAGES A TORONTO

DU 1 AU 16 SEPTEMBRE 1893

UNE CHANCE POUR LE "FRENCH CHEESE."

Après nos brillants succès remportés à Chicago, une nouvelle chance nous est offerte d'affirmer la supériorité de nos produits cette année, ainsi qu'il résulte de la liste des récompenses de l'Exposition industrielle de Toronto dont nous extrayons ce qui suit

CLASSE 04 PRIX SPECIAUX POUR FROMAGE.

Donnés par la société de l'Exposition Industrielle et les sociétés d'Industrie Laitière de l'Ouest et de l'Est d'Ontario et de LA PROVINCE DE QUEBEC

OUVERTE SEULEMENT AUX MEMBRES DES TROIS SOCIÉTÉS CI-DESSUS.

Les fromages concourant pour ces prix doivent être entrés séparément et distinctement de ceux exposés dans les autres sections.

1. Pour les trois meilleurs fromages de fabrique (blancs) d'au moins 40 lbs. chacun, fabriqués entre le 1er et le 15 d'aout 1893, les deux jours inclus : \$100, 80, 40, 20, 10.

2. Pour les trois meilleurs fromages de fabrique (colorés) d'au moins 40 lbs. chacun, fabriqués entre le 1er et le 15 d'aout 1893, ces deux jours inclus : \$100, 80, 40, 20, 10.

Les entrées doivent être faites le ou avant le 12 aout. Entrées, vingt-cinq centins pour chaque entrée.

M. E. Castel, secrétaire de la S. I. L. P. Q., à Saint-Hyacinthe, tient à la disposition des membres de la société tous les renseignements et les blancs de déclaration nécessaires.

Les exposants qui ne voudront pas se rendre à Toronto avec leurs produits peuvent les adresser, pour qu'ils arrivent à Toronto entre le 20 aout et le 2 septembre, à M. R. Lawson, su perintendent of the Dairy Department Exhibition Grounds, Toronto.

LE FROMAGE CANADIEN A CHICAGO.

IMMENSE SUCCÈS.

Le nombre total des exhibits de fromages, à l'exposition universelle de Chicago était de 667; le Canada avait envoyé 162 exhibits provenant de 110 fabrications différentes. Sur 135 médailles accordées comme prix, le Canada vient d'en remporter 176 parmi lesquels 31 fromages ont gagné plus de points que le plus haut nombre assigné aux meilleurs fromages de fabriques des Etats-Unis.

Ontario a reçu 69 médailles; Québec 52.

Nouveau Brunswick 1. Nouvelle-Ecosse 2. Ho du Prince-Edouard 2. Pom le fromage fait cette année (1893) vingt-six lots de la province de Québec ont remporté des médailles, tandis que la province d'Ontario n'en a eu qu'un seul

NOTRE FROMAGE

REMPORTÉ LES HONNEURS A CHICAGO

NOMS DE CEUX QUI ONT REÇU DES PRIX

Nous publions ci-dessous les noms des fabricants de fromage canadien dont les produits ont obtenu 90 points au moins sur cent, que nous faisons précéder du nombre de prix obtenus par chaque comté, dans chaque province.

ONTARIO.

Table with 2 columns: Exhi bits, Exhi bits. Lists winners from Ontario with their respective counts.

QUEBEC.

Table with 2 columns: Exhi bits, Exhi bits. Lists winners from Quebec with their respective counts.

NOUVELLE-ECOSSE.

Table with 2 columns: Exhi bits, Exhi bits. Lists winners from Nouvelle-Ecosse.

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Table with 2 columns: Exhi bits, Exhi bits. Lists winners from Ile du Prince-Edouard.

NOUVEAU BRUNSWICK.

Table with 2 columns: Exhi bits, Exhi bits. Lists winners from Nouveau Brunswick.

Noms des concurrents heureux :

FROMAGE.

Large table listing names of cheese makers and their points from various provinces.

Large table listing names of cheese makers and their points from various provinces, continuing from the previous table.